

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1586/SG/ESJ fixant la date des examens de l'enseignement du premier degré, pour l'année scolaire 1969-1970

n° 69-1586/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

29 octobre 1969

Numéro JO

n° 23 du 10/11/1969

Date du numéro

10 novembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Les dates des examens de l'enseignement du premier degré pour l'année scolaire 1969-1970 sont fixées comme suit : — C.E.P.E. (session des adultes) : 17 décembre 1969 : — CEAP et CAP: 5 mai 1970: — C.E.P.E. : 2 juin 1970; — examen d'entrée en 6°: 3 juin 1970. Les inscriptions seront reçues au Service de l'Enseignement du premier degré jusqu'aux dates limites indiquées ci-après : — C.E.P.E. (session des adultes) : samedi 6 décembre 1969 à 12 heures : À CEAP et C.A.P. : samedi 25 avril 1970 à 12 heures ; — C.E.P.E. et entrée en 6° : samedi 16 mai 1970 à 12 heures. Les centres d'examen seront les suivants: — C.E.P.E. (session des adultes) : école du boulevard de la République à Djibouti : — C.E.A.P. et C.A.P.: école du boulevard de la République à Djibouti : — CE PE. et entrée en 6°: — Djibouti : école du boulevard de la République (garçons) ; école de filles de Boulaos : — Ali-Sabieh : école publique d'Ali-Sabieh ; — Dikhil: école publique de Dikhil; — Obock: école publique d'Obock; — Tadjourah : école de Tadjourah Dans tous les centres,» l'appel des candidats aura lieu à 7 heures et les épreuves, débiteront à 7 h. 30. La composition des commissions d'examens sera fixée par une décision ultérieure.